



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AOUT 2026 2026/092

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le 12 août 2026 à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme LEGOUIC Marie-Claude, doyenne de l'assemblée.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	25
Nombre de votants	29

Étaient présents : M. François ANGER, M. Alexis GERGAUD, Mme Florence LEPY, M. Pierre LAURENT, Mme Jeanne DELASSUS, M. Jérôme BELLIOU, Mme Justine LE FLOCH, M. Davian MAHÉ, Mme Amandine NOGUES, M. Vivien LERAY, Mme Tiffanie GUILLEMOT, M. Hervé NOGUES, Mme Vanessa POTEAU, M. Gwénaél de LA MONNERAYE, Mme Sandra HÉMON, Mme Sophie GIANOLA, Mme Marie-Claude LEGOUIC, Mme Sylvie NOURY, M. Franck DUVAL, Mme Christelle CHASSÉ, M. Éric COUPRIE, Mme Claudie LELECQUE, M. Yannick DANIEL, M. Pierre-Luc PHILIPPE, Mme Christelle LOIRAT.

Absent(e)s excusé(e)s : M. Yannick LE PENNEC (pouvoir à M. Gwénaél de LA MONNERAYE) , Mme Emmanuelle DAUCE (pouvoir à Mme Amandine NOGUES) , M. Sébastien THILLY (pouvoir à M. Vivien LERAY) M. Sébastien GUILLOUX (pouvoir à M. Alexis GERGAUD).

Secrétaire de séance : M. Gwénaél de LA MONNERAYE

ELECTION DU MAIRE

La séance du conseil municipal est présidée par Madame LEGOUIC Marie-Claude.

Après avoir fait l'appel, vérifié que le quorum est respecté, elle déclare les nouveaux élus installés dans leur fonction de conseiller municipal.

VU l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales qui dispose : « Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. », il est procédé à l'élection du maire.

Candidats déclarés : M. François ANGER et M. Franck DUVAL

1^{er} tour de scrutin- Résultats du vote.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Nombre de bulletins blancs..... : 6

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue des suffrages exprimés : 12

M. François ANGER a obtenu 20 voix.

M. Franck DUVAL a obtenu 3 voix

M. François ANGER est élu maire de la commune d'Herbignac.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

**Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 18 août 2026
Et de la publication, le 18 août 2026**

**Pour extrait certifié conforme
M. Le Maire,
François ANGER**

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'F. ANGER', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE D'HERBIGNAC' at the top and '18.08.2026' at the bottom, with a small star on each side. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle and a tree. The signature is a large, fluid cursive stroke that loops around the stamp.